

TECHNIQUES DE PROTHÈSES DENTAIRES (110.A0)**DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES (DEC)**

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.
2. Avoir **réussi** l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l'admission à l'université. L'obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celle du secteur préuniversitaire.
3. Avoir **réussi** l'épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un (ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) prévoit que « L'admission à l'épreuve synthèse de programme requiert que l'étudiant soit, à cette session, inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

STATUT « TEMPS PLEIN » ET LA GRATUITE SCOLAIRE

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours de mise à niveau et les cours de structures d'accueil universitaire reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. **L'inscription à un cours non inclus au programme n'est pas autorisée dans ce contexte.**

		SESSION 1			SESSION 2			SESSION 3			SESSION 4			SESSION 5			SESSION 6		
Formation générale																			
26 2/3 unités	Écriture et littérature 601-101-MQ 2 2 3			Littérature et imaginaire 601-102-MQ 3 1 3 PA 601-101-MQ			Littérature québécoise 601-103-MQ 3 1 4 PA 601-102-MQ PA 601-103-MQ			Français : communication orale et écrite 601-CED-EM 3 1 2 PA 601-103-MQ									
				Philosophie et rationalité 340-101-MQ 3 1 3			Philosophie: l'être humain 340-102-MQ 3 0 3 PA 340-101-MQ			Philosophie : éthique et politique 340-CEJ-EM 3 0 3 PA 340-102-MQ									
	Activité physique et santé 109-101-MQ 1 1 1			Activité physique et efficacité 109-102-MQ 0 2 1									Activité physique et autonomie 109-103-MQ 1 1 1 PA 109-101 et 102						
													Cours complémentaire ¹ COMPL 1 3 0 3			Cours complémentaire ¹ COMPL 2 3 0 3			
	Anglais 604-XXX-MQ 2 1 3 selon le test			Anglais : Communication orale et écrite 604-yyy-EM 2 1 3 PA 604-xxx-MQ															
Formation spécifique																			
64 unités	Analyse de la fonction de travail 110-CGA-03 2 1 1 OODA			Chimie des matériaux dentaires 202-CGC-03 2 1 2 OODE			Physique des matériaux dentaires 203-CGC-03 2 1 2 OODE			Conception et confection d'appareils orthodontiques I 110-414-EM 1 3 1 OODR - OODT CR 110-424-EM			Gestion de laboratoire 401-CGC-03 2 1 2 OODQ			Conception et confection de prothèses partielles fixes multiples III 110-624-EM 2 2 2 OODL - OODM - OODN PA 110-526-EM, 110-536-EM PA 110-507-EM, 110-505-EM			
	Caractéristiques spatiales des structures bucco-dentaires 242-CGA-04 2 2 2 OODD CR 110-CGA-03 CR 110-CGB-04						Confection et conception de pièces squelettiques I 110-305-EM 1 4 1 OODJ PA 110-CGE-04			Conception et confection de pièces squelettiques II 110-CGM-05 1 4 2 OODJ PA 110-305-EM PA 242-CGA-04			Conception et confection d'appareils orthodontiques II 110-526-EM 2 4 2 OODQ PA 110-424-EM PA 110-414-EM			Atelier d'intégration ² 110-628-EM 2 6 1 OODA - OODB - OODU PA 110-526-EM, 110-536-EM PA 110-507-EM, 110-505-EM PA 401-CGC-03			
	Structures bucco-dentaires I 110-CGB-04 1 3 2 OODC CR 110-CGA-03 CR 242-CGA-04			Structures bucco-dentaires II 110-CGE-04 2 2 2 OODC PA 110-CGB-04			Conception et confection de prothèses partielles amovibles I 110-CGJ-04 1 3 2 OODK PA 110-CGE-04 PA 110-CGG-04 PA 202-CGC-03			Conception et confection de prothèses partielles amovibles II 110-424-EM 1 3 2 OODK - OODN PA 110-CGJ-04 CR 110-CGM-05			Conception et confection de prothèses partielles fixes multiples I 110-536-EM 2 4 2 OODM PA 110-CGP-08 PA 203-CGC-03 CR 110-507-EM			Conception et confection de prothèses fixes sur implants 110-CGY-08 2 6 2 OODS PA 110-536-EM PA 110-507-EM			
	Procédés de confection de prothèses fixes I 110-CGC-04 1 3 2 OODF CR 110-CGA-03 CR 110-CGB-04			Procédés de confection de prothèses fixes II 110-CGF-04 1 3 2 OODF PA 110-CGC-04 CR 110-CGE-04			Conception et confection de prothèses fixes unitaires I 110-307-EM 2 5 2 OODH - OODL PA 110-CGF-04			Conception et confection de prothèses fixes unitaires II 110-CGP-08 2 6 2 OODH - OODL PA 110-307-EM PA 203-CGC-03			Confection et conception de prothèses partielles fixes multiples II 110-507-EM 2 5 1 OODL - OODM - OODN PA 110-CGP-08 PA 203-CGC-03 CR 110-536-EM			Conception et confection de prothèses amovibles sur implants 110-CGZ-08 2 6 2 OODP PA 110-505-EM			
	Procédés de confection de prothèses amovibles I 110-CGD-04 1 3 2 OODF - OODR CR 110-CGA-03 CR 110-CGB-04			Procédés de confection de prothèses amovibles II 110-CGG-04 1 3 2 OODF PA 110-CGD-04 CR 110-CGE-04			Conception et confection de prothèses complètes amovibles I 110-316-EM 1 5 2 OODG PA 110-CGG-04 PA 202-CGC-03			Conception et confection de prothèses complètes amovibles II 110-436-EM 1 5 2 OODG PA 110-316-EM			Conception et confection de prothèses amovibles 110-505-EM 1 4 2 OODG - OODN - OODK PA 110-436-EM PA 110-CGM-05 PA 110-424-EM						
Pondération																			
T-P-E	12	16	16	14	14	18	13	19	16	12	22	14	13	19	13	11	20	10	
Heures/semaine	44			46			48			48			45			41			
Cours/session	8			8			7			7			7			5			

1. L'étudiant peut choisir tout cours complémentaire d'une discipline qui ne fait pas partie de la formation spécifique de ce programme.
2. Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme. Pour s'y inscrire, il faut être inscrit aux derniers cours du programme exception faite des cours de la formation générale complémentaire.
Service de l'organisation scolaire
2020-03-27

VOTRE CHEMINEMENT SCOLAIRE

1. Offre de cours

Tous les cours de la formation générale sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d'une session.

Les cours de la formation spécifique sont offerts une fois par année ; c'est-à-dire que les cours des sessions 1, 3 et 5 sont offerts à l'automne et ceux des sessions 2, 4 et 6 à l'hiver seulement. Un échec à un cours de la formation spécifique peut prolonger votre cheminement d'une année.

2. Cheminement

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l'obligation d'interrompre l'inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c'est-à-dire, celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurées que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

3. Français mise à niveau

Même si vous avez réussi votre cours de français secondaire V, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-EM). Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu **un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture** du cours de français du 5^e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

4. Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d'intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page **Mon Parcours** contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

- Le rôle de l'aide pédagogique individuel (API) ;
- Le processus d'inscription ;
- Les changements de programme ;
- L'annulation de cours ;
- La récupération et la modification de votre horaire ;
- La mention au bulletin « Incomplet » (IN) ;
- La fréquentation scolaire ;
- Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l'adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

5. Sources d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes :

- Le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca);
- Les services en ligne Omnivox;
- Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/>);
- Le téléaffichage;
- L'agenda étudiant.

L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)

1. Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

2. Quel est le but de l'épreuve synthèse de programme ?

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si l'étudiant a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d'études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

3. Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

4. Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

5. L'épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

6. Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?

Pour être admise à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

7. Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la discipline du cours porteur.

8. Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un cours situé à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce cours est considéré cours porteur de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au cours porteur de l'épreuve à sa dernière session.

9. Est-il possible d'échouer à l'épreuve et de réussir le cours porteur ?

Non.

10. Est-il possible de réussir l'épreuve et d'échouer au cours porteur ?

Non.

L'épreuve synthèse de programme constitue l'outil de mesure de l'atteinte des compétences visées par le programme *Techniques de prothèses dentaires (110.A0)*. Ces compétences sont exposées dans le *Portrait de la personne diplômée*.

1. PORTRAIT DE LA PERSONNE DIPLOMEE EN TECHNIQUES DE PROTHESES DENTAIRES

- Compétence 1** Analyser les paramètres de confection de prothèses et conseiller sur la faisabilité
Compétence 2 Concevoir, confectionner et réparer les différents types d'appareils et prothèses dentaires
Compétence 3 Gérer la production des pièces

2. CONTRIBUTION DE LA FORMATION GENERALE AU PROGRAMME D'ETUDES DE LA PERSONNE ETUDIANTE

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait du diplômé de chacun des programmes d'études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement et littérature;
- Philosophie;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d'autres productions artistiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l'oral comme à l'écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d'autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

3. OBJECTIFS DE LA FORMATION SPECIFIQUE

Le programme vise à préparer la personne étudiante à concevoir, confectionner et réparer, à partir d'une ordonnance, des prothèses dentaires fixes, des prothèses complètes et partielles amovibles, des pièces squelettiques, des appareils d'orthodontie, des prothèses sur implants et des appareils spécialisés. Le programme vise aussi à préparer les futurs technologues en prothèses et appareils dentaires à informer et conseiller les praticiens sur la faisabilité technique d'une prothèse, sur les procédés techniques et les matériaux utilisés. Le programme permet le développement de trois grandes compétences.

- 00DA Analyse de la fonction de travail
00DB Appliquer des mesures relatives à l'asepsie, à la santé et à la sécurité au travail
00DC Analyser les conditions des structures buccodentaires à reproduire
00DD Analyser les caractéristiques spatiales des structures buccodentaires à reproduire
00DE Établir des liens entre les propriétés physico-chimiques des matériaux dentaires et leur utilisation
00DF Appliquer des procédés de confection des prothèses

00DG	Confectionner des prothèses complètes amovibles
00DH	Confectionner des prothèses partielles fixes unitaires
00DJ	Concevoir et confectionner des pièces squelettiques
00DK	Confectionner des prothèses partielles amovibles
00DL	Modeler la porcelaine
00DM	Confectionner des prothèses partielles fixes à plusieurs unités
00DN	Appliquer des principes d'esthétique à la confection des prothèses
00DP	Confectionner des prothèses complètes amovibles sur implants
00DR	Confectionner des appareils spécialisés
00DS	Confectionner des prothèses partielles fixes sur implants
00DT	Confectionner des appareils orthodontiques
00DQ	Appliquer des techniques de gestion d'entreprise
00DU	Gérer la production de prothèses, de pièces squelettiques et d'appareils

4. COURS PORTEUR DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

En *Techniques de prothèses dentaires*, la réussite de l'épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite du cours *Atelier d'intégration* (110-628-EM).

5. CONTEXTE DE RÉALISATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE

- Dans un milieu de stage tel qu'un laboratoire dentaire.
- Individuellement.
- La langue de communication est le français.
- À l'aide des notes prises lors du stage et lors du parcours scolaire.
- Le carnet de bord pourra être présenté selon différents formats numériques approuvés par le personnel enseignant superviseur. Pour les portions écrites, ces dernières doivent respecter les normes de présentation des travaux écrits du Cégep.
- Sur la plateforme sélectionnée par le personnel enseignant superviseur.
- À partir d'une ordonnance ou de directives d'un technologue en prothèses et appareils dentaires.
- À partir de matériaux disponibles et des contraintes existantes.
- En tenant compte des règles d'asepsie et de santé au travail.
- En utilisant une terminologie juste des interventions orales et écrites.

6. L'ÉVALUATION DES TRAVAUX ET SEUIL DE RÉUSSITE

La réussite du cours porteur constitue la réussite de l'épreuve synthèse de programme. Cependant, compte tenu du caractère unique de l'épreuve synthèse de programme, sa pondération doit être supérieure ou égale à 60 % de la note finale du ou des cours porteurs. La réussite de cette épreuve est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

En techniques de prothèses dentaires, il a été établi que le poids de l'ESP est de 70 % du cours porteur 110-628-EM Atelier d'intégration.

Le cours 110-628-EM Atelier d'intégration comporte un double seuil. Pour réussir le cours porteur, la personne étudiante doit atteindre la note minimale de 60 % pour la partie associée à l'ESP et atteindre la note minimale de 60 % pour le reste du cours. Une note maximale de 55 % sera attribuée à l'étudiant ou à l'étudiante qui ne satisfait pas cette exigence.

Le Cégep s'est doté d'une *Politique institutionnelle de la langue française (PILF)*. La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* prévoit un minimum de 10 % pour la qualité de la langue des productions orales et écrites des personnes étudiantes.

PLAN D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE

Compétences ministérielles	Étapes ou opérations	Productions ou réalisations (indicateurs)	Critères de performance	Pondération
1. Analyser les paramètres de confection de prothèses et conseiller sur la faisabilité	Carnet de bord	- Analyse de faisabilité. - Respect des protocoles et procédures du milieu de stage. - Hypothèses de solutions aux situations problématiques. - Lien avec les standards de qualité. - Respect du code de déontologie. - Faire preuve d'éthique professionnelle.	- En utilisant une communication efficace avec la clientèle (si applicable). - Respect des exigences de la santé et sécurité (protocole de désinfection, ergonomie ayant trait à l'appareillage, le poste de travail et la posture). - Analyse minutieuse (empreinte, ordonnance). - Utilisation pertinente de la nomenclature (dents manquantes et emplacement). - Analyse de la faisabilité (terminologie adéquate, caractéristiques morphologiques des gencives et de la morphologie de la cavité buccale, caractéristiques fonctionnelles de l'appareil buccodentaire). - Analyse juste des caractéristiques spatiales des structures buccodentaires (dents, arcades dentaires, espace buccal). - Choix approprié de matériaux. - Dosage juste des matériaux. - Gestion adéquate de l'utilisation des matériaux. - Reconnaissance juste du rôle, des pouvoirs et des responsabilités des organismes qui régissent la pratique professionnelle. - Circonscription précise du champ de compétence. - Reconnaissance juste des obligations légales liées à l'exécution des actes professionnels. - Établissement des liens entre les lois, les exigences éthiques et déontologiques de l'exercice professionnel.	30 %
2. Concevoir, confectionner et réparer les différents types d'appareils et prothèses dentaires	Différentes étapes ou prothèses ou pièces squelettiques ou appareils dentaires	À préciser selon le travail effectué en stage	- Désinfection efficace des empreintes physiques. - Interprétation juste de l'ordonnance. - Fabrication des modèles de travail conformes aux normes de qualité. - Mise en articulation précise des modèles de travail. - Confection des contours de la structure conforme aux exigences fonctionnelles et aux données anatomiques. - Vérification de la structure exempte de porosité. - Contrôle de l'équilibre des contacts occlusaux et proximaux. - Ajustement précis de la structure sur le modèle. - Vérification de la teinte et de la texture conformes à l'ordonnance et au modèle de travail. - Polissage minutieux des surfaces exposées en bouche. - Vérification de la propreté de la prothèse, de la pièce ou de l'appareil. - Évaluation de l'intégrité des modèles de travail.	65 %
3. Gérer la production de pièces	Carnet de bord	- Bilan des activités de production et de gestion. - Réflexions. - Hypothèses de solutions aux situations problématiques. - Calendrier de production.	- Planification efficace du calendrier et de l'agenda hebdomadaire. - Planification judicieuse de l'aménagement de l'aire de travail. - Établissement de mécanismes de contrôle de la qualité. - Analyse rigoureuse de la faisabilité. - Détermination des priorités de production. - Estimation juste des besoins en matériaux et en pièces squelettiques. - Utilisation rationnelle des équipements de laboratoire. - Évaluation de la pertinence de reprendre ou de corriger un produit. - Nettoyage complet du produit avant la livraison. - Tenue de dossiers conforme aux normes établies. - Consignation et résolution efficace des problèmes. - Contrôle rigoureux de la qualité.	5 %
Total				100 %
Évaluation de la langue				10 %
Seuil de réussite				60 %